



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AGRAXIS SA**, 1002 LAUSANNE
2. Date du prononcé de dissolution: 06.01.2013
3. Suspension de faillite: 08.02.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 04.03.2013
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 6 janvier 2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : offrir des services de négoce international de produits alimentaires, de matières premières et textiles.

Office des faillites de Lausanne  
021 316 65 13  
1014 Lausanne Adm cant

00868485

